

Arrêté

**fixant la composition de la commission consultative paritaire
compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

VU les résultats des élections qui se déroulées le 5 avril 2016 ;

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, instituée par arrêté du 29 avril 2004 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale (SG),
- Monsieur Philippe VINCON, directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous directrice mobilité, emplois, carrières au service des ressources humaines (SRH)
- Monsieur Jean CEZARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie,
- Monsieur Daniel PEZZIN, chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Centre-Val de Loire (SRFD).

Membres suppléants

- Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche (DGER), chef du service de l'enseignement technique,
- Monsieur Gilles LE LARD, délégué à la mobilité et aux carrières au secrétariat général (SG),
- Monsieur Marc JOUMIER adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Naida DRIF chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile France (SRFD),
- Madame Maryvonne de MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Jean-Michel BREGEON	Hors classe	UNSA
Monsieur Max DELPERIÉ	Hors classe	SGEN-CFDT
Madame Marie-Noëlle AYCOBERRY	1 ^{ère} classe	UNSA
Monsieur Luc CHAMPIN	1 ^{ère} classe	FSU
Monsieur Nicolas BASTIÉ	2 ^{ème} classe	UNSA
Madame Florence BUISSON	2 ^{ème} classe	FO

Membres suppléants

Monsieur Gérard PARISOT	Hors classe	UNSA
Madame Dorlène ORECCHIONI	Hors classe	SGEN-CFDT
Madame Frédérique ELBÉ	1 ^{ère} classe	UNSA
Madame Laurence PERS PHILIPPOUX	1 ^{ère} classe	FSU
Monsieur Sébastien VIAL	2 ^{ème} classe	UNSA
Madame Cécile WEIDMANN	2 ^{ème} classe	FO

Article 2 – L'arrêté du 17 mai 2016 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 6 septembre 2016,

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC